

**Exercice 1990 - Transports urbains - Programme d'investissements**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Le montant des investissements destinés au réseau de transports urbains pouvant être financés au cours de l'année 1990 s'élève à 12 934 KF (y compris reliquat du versement transport 89 et remboursement TVA).

Il est proposé le programme suivant :

• Acquisition de matériel roulant, y compris matériel embarqué	10 704 KF
dont :	
- 3 bus 30 places	
- 7 bus standards	
• Étude du développement du transport collectif	300 KF
• Informatique de production : 3° tranche HOT 2 + installation	900 KF
• Équipement des ateliers	400 KF
• Réfection des toitures d'une partie des bâtiments de Planoise	500 KF
• Amélioration des conditions de travail	130 KF

Ces dépenses seront financées sur le budget de l'exercice courant.

Un certain nombre de marchés seront nécessaires pour réaliser ces opérations. Les procédures retenues pour la passation de ces marchés sont, soit celles des marchés négociés à commandes, soit celles des marchés après appel d'offres.

Après avis favorable de la Commission des Transports, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme d'investissements proposé,

- autoriser M. le Député-Maire à lancer les appels d'offres et à signer les marchés à intervenir, ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux et acquisitions, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

**M. JACQUEMIN :** Une simple question Monsieur le Maire, celle de savoir si la part prise sur la taxe transport pour l'acquisition de matériel roulant, parvenait à remplir les souhaits de la C.T.B. en matière de renouvellement de son parc.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** M. JUSSIAUX répondra dans un instant.

**M. NACHIN :** Je voudrais, en tant que membre de cette commission, faire deux observations.

- La première, c'est que je suis sans aucun doute l'un des Élus de la Commission le plus assidu du début jusqu'à la fin et j'ai été surpris d'apprendre dans le compte rendu de la Commission Transports du 22 mai, -j'étais absent et excusé de cette commission qui avait lieu un mardi ; le mardi est en effet le jour de la réunion des Verts- qu'une délégation avait visité les usines RVI, HEULIEZ, VANHOOL. A aucun moment, je n'ai été informé qu'une telle délégation devait faire ces déplacements. J'ai donc téléphoné à la C.T.B. et j'ai appris qu'il y avait deux Élus qui y participaient et qui plus est deux Élus de la Majorité. Je pense qu'il serait bon dans ce cas-là, et surtout lorsqu'il s'agit de s'engager sur des investissements qui sont importants, que les Élus des Minorités y soient également associés.

- La deuxième remarque concerne l'absence de réponse aux appels d'offres. Cela m'a paru un petit peu surprenant qu'à des appels d'offres, des sociétés comme MAN, MERCEDES, PEGASO, etc. donnent une réponse négative. Alors j'ai souhaité, sans succès, cet après-midi même avoir

communication des réponses qui ont été faites par ces constructeurs. Je viens d'apprendre par M. JUSSIAUX qu'il avait donné l'ordre de ne pas me répondre, ce que je regrette beaucoup !

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** L'Adjoint concerné peut-il répondre à ces deux questions ?

**M. JUSSIAUX :** Monsieur le Député-Maire, Mes Chers Collègues, à la première question sur le niveau des investissements, je suis tenté de répondre, hélas non ! On n'est pas encore parvenu au niveau qui serait souhaitable, ce qui ne veut pas dire que la situation ne va pas en s'améliorant. Globalement parlant, l'amélioration du rendement du versement transport est une bonne nouvelle, il nous faut attendre quand même une ou deux années pour s'assurer que la tendance est confirmée. Si elle l'était, effectivement cela nous permettrait d'envisager les choses sur un plus grand pied. Je dois quand même préciser qu'il est impossible de prévoir d'une année sur l'autre de manière rigoureuse quel sera le rendement du VT, compte tenu de la complexité de son mode de collecte et du fait que sa perception échappe totalement à la Ville, qui ne fait qu'en recevoir le produit final. On est donc condamné chaque année à attendre la photo du résultat de la course pour se faire vraiment un jugement qui soit fondé.

Ceci étant, on joue actuellement sur d'autres éléments, on a notamment cherché à trouver des matériels qui aient une durée de vie supérieure à ce qui était acheté précédemment, c'est ce qui a conduit notamment la commission à préconiser l'achat de véhicules de fabrication VANHOOL, qui nous ont paru, après les visites effectuées, être des véhicules, je dirais moins prestigieux sur le plan technologique, mais vraisemblablement ayant une durée de vie sensiblement supérieure aux véhicules de fabrication française.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Et moins cher !

**M. JUSSIAUX :** Et moins cher de 15 % à l'unité, ce qui permet pour le prix de six bus français d'en acheter sept belges avec l'assurance d'une moyenne de trois années de durée de vie supplémentaires, ce qui nous permet, en grignotant, de commencer à compenser le retard pris dans le renouvellement du parc et l'on va évidemment continuer dans cette démarche.

Sur les questions posées par notre collègue NACHIN, je vais donner des réponses qui j'espère éclaireront l'assemblée. La visite des constructeurs c'est extrêmement simple, j'ai été informé par les constructeurs eux-mêmes, via la C.T.B., que notre visite était souhaitée au moins par trois d'entre eux, RVI à Vénissieux, HEULIEZ dans les Deux-Sèvres et puis VANHOOL dans la grande banlieue de Bruxelles, étant entendu que dans ces opérations-là c'est le constructeur qui prend toute l'opération à sa charge, il ne s'agit pas d'une démarche de la Ville, simplement il y met des limites, donc la composition de la délégation souhaitée. C'était dans le cadre d'un jeu à cinq personnes, d'arriver à avoir les Élus, les Services Techniques de la Ville et la Compagnie des Transports, ce qui laissait donc à chaque fois la place pour deux Élus, si vous enlevez l'Adjoint, ce qui me paraît aller de soi, il ne reste qu'une place pour un autre Élu. J'ai donc, à chaque occasion, sollicité l'un de mes collègues de la Majorité et là je suis dans l'obligation de dire au collègue NACHIN que je suis tout à fait désolé mais dans le cadre d'un voyage pour deux Élus, je ne prendrai jamais l'initiative d'aller proposer la deuxième place à quelqu'un d'une Minorité et notamment pas d'une Minorité...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Ça a simplement l'avantage d'être clair !

**M. JUSSIAUX :** ...notamment pas d'une Opposition qui ne cesse de critiquer en public et en privé le matériel roulant que la Ville de Besançon met en circulation sur sa voirie. C'est une question de cohérence dans la démarche.

Sur le problème des réponses aux appels d'offres, il n'y a là aussi aucun secret, tout a été mis sur la table devant la commission compétente, il se trouve, par le jeu du hasard que c'était une commission à laquelle, NACHIN, tu étais absent. Ce que j'ai dit clairement au Directeur de la C.T.B., c'est qu'il ne donne pas suite à un message qui était libellé de la manière suivante : «qu'on me communique avant 17 heures par télécopie le double du refus d'appel d'offres transmis par un certain nombre de constructeurs». Là, je suis tout aussi clair, ce n'est pas comme cela que la mécanique fonctionne, ou bien tu t'adresses avec

courtoisie au responsable de la compagnie, tu vas le rencontrer, ou bien tu vas en commission et tu y as toutes les informations, ou bien tu l'adresses à l'Adjoint compétent. Les ordres donnés par voie téléphonique au Directeur de la CTB, je lui ai clairement indiqué qu'il ne devait pas y déférer et il s'en tiendra à cette consigne.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : La parole est à Jean BOICHARD, qui est responsable de ces commissions d'appels d'offres.

**M. BOICHARD** : Je voudrais simplement ajouter que toutes les adjudications passent par la Commission d'Adjudication ! Y compris celle-ci. Que ma foi dans cette Commission d'Adjudication, qui est convoquée par adresse non seulement aux commissaires titulaires mais aux autres, j'ai le plaisir de voir régulièrement quelqu'un de la Minorité, «Une Ambition pour Besançon», c'est M. GRAPPIN, mais je n'ai jamais vu à une exception près un représentant des Verts. C'est là que vous auriez l'information. J'ai vu une seule fois Mme FOLSCHWEILLER, cela fait maintenant presque un an et demi !

**M. NACHIN** : Je voudrais dire que BOICHARD sait très bien le nombre de commissions... BOICHARD on se connaît depuis des années ! Mais oui tu as raison et tu me dis vous, c'est ton problème !

**M. BOICHARD** : ...Je vous dis vous, je ne tutoie que les gens pour lesquels j'ai beaucoup d'amitié.

**M. NACHIN** : D'accord (rires).

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Pas de conversation personnelle, vous vous expliquerez après si vous le souhaitez. Monsieur NACHIN vous avez la parole.

**M. NACHIN** : Ce que je voulais dire et je l'ai dit déjà à de nombreuses reprises au sein de la commission, c'est que nous souhaitons qu'on s'achemine vers l'acquisition de véhicules pour lesquels les nuisances sont réduites au maximum. J'avais demandé en particulier à ce qu'on établisse un cahier des charges qui fixe un niveau maximum des nuisances sonores et des rejets de fumées, de gaz et autre pollution.

Je voudrais savoir si ces indications ont été précisées dans le cahier des charges, je sais que dans le document qui m'a été remis, le constructeur indique ces normes, en particulier en ce qui concerne le niveau sonore, je l'ai très bien compris, je l'ai lu, je comprends très bien ce que cela veut dire, simplement ce que je voudrais savoir, c'est si la Ville de Besançon définit dans le cahier des charges des normes auxquelles devrait se soumettre le constructeur.

C'est une question que je pose, ce n'est pas une critique, c'est un point d'information puisque j'avais soulevé la question en commission.

**Mme FOLSCHWEILLER** : Pour répondre à l'accusation qui nous est faite de ne pas être présent en Commission d'Adjudication, je crois que c'est l'occasion de mettre cela au point.

Si j'ai toujours été absente aux Commissions d'Adjudication, c'est parce que nous avons une place de suppléant et pour moi, il me semble que quand on est suppléant, on est suppléant de quelqu'un, je ne sais pas de qui et vu le nombre de commissions auxquelles j'appartiens, je crois qu'on ne peut pas me reprocher de ne pas être assidue, car je suis présente à toutes les autres commissions, simplement à celle-là étant suppléante, c'est vrai que je n'y vais pas et je pense que ce serait quelque chose à préciser. Est-ce une présence obligatoire quand on est suppléant, c'est à titre consultatif ? On est obligé de faire des choix !

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Non, mais la Commission d'Appels d'Offres est très importante dans une collectivité, on tient à ce que les choses se passent régulièrement, donc, nous convoquons et les titulaires et les suppléants. Ceux qui viennent sont là et je veux dire on fait avec, mais en tout cas vous êtes convoquée pour pouvoir assister à ce type de réunion.

**M. BOICHARD** : Et tout le monde est considéré sur un pied d'égalité.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Exactement !

**M. MEUNIER** : Je voulais répondre à M. NACHIN concernant les réunions de la Commission des Transports. C'est vrai qu'il y est assidu comme beaucoup d'entre nous le sont. Je dirais qu'à la dernière, c'est vraiment bien dommage qu'il ne soit pas venu parce que tout le monde était présent, y compris certains qui sont parfois absents. C'était très intéressant vu qu'il y avait un nombre important de matériel roulant à renouveler. Il y a eu un vote de la commission, cette commission a été unanime et effectivement, vu que le montant était très important, la Commission d'Appels d'Offres devait en deuxième ressort être seul juge.

Pour répondre également à ce que j'entends en permanence aux réunions de la Commission Transports, il faut que les bus ne polluent plus, etc. Il y a eu de très bons rapports de faits y compris sur les entreprises qui n'ont pas répondu, ça a été expliqué aussi, il y avait de très bons tableaux de présentés et sur l'histoire de la pollution et du bruit. Vous savez fort bien, Monsieur NACHIN, que pour l'instant, le maximum a été fait et qu'il n'y a aucun bus actuellement sur le marché qui ne pollue pas. Répéter ça à chaque réunion de la commission, j'avoue que cela commence à devenir pénible ! Chaque fois, il nous répète cela alors qu'il sait très bien que pour l'instant ce n'est pas possible. Pour notre choix, la commission a tenu compte de tous ces éléments !

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Vous avez très bien fait !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à la majorité, 3 Conseillers ayant voté contre, adopte les propositions du Rapporteur.